VENDREDI, 2 NOVEMBRE 1888.

## ACTUALITÉS

MM. Brysen et Purcell, députés, sont à l'hôtel Russell.

L'hon M. Chapleau est revenu de Montréal, à midi.

L'hon M Pope est revenu de Sherbrooke, hier soir.

La *Presse* appelle, avec beaucoup d'apropos, les plumitifs castors des "crache-vinaigre."

Rien de neuf dans l'imbroglio des chemins de fer au Manitoba. La présence des troupes a un bon effet.

La Cie de la *Minerve*, dit le *Star*, est devenue, moyennant $15,000, propriétaire du matériel de l'Imprimerie Générale.

La rumeur allant à dire que M. Montplaisir, M. P., avait été appelé au Sénat, est prématurée ; il n'y a pas encore de nomination de faite.

Les journaux de Montréal sont remplis d'éloges à l'adresse de l'hon. M. Chapleau pour le discours prononcé avant hier à la fête des écossais, l'Halloween.

Le comité qui a présidé aux preliminaires de la cérémonie militaire d'hier a fait preuve de peu de courtoisie, en n'adressant pas d'invitations à la presse française de cette ville.

Le comité des chemins de fer a siégé ce matin au bureau du ministre des chemins de fer et Canaux. La dispute du chemin de fer de la Vallée de la rivière Rouge et le Pacifique a été renvoyée à la Cour Suprême.

M. Mercier n'ayant pu acheter en bloc l'élément protestant au moyen de $60,000, tirées des fonds des Jésuites, menace aujourd'hui de ne lui rien donner. Ce pauvre Premier se rend ridicule une fois de plus.

Statistiques administratives pour octobre :

Revenu des douanes $776,040.40 soit près de $130,000 de plus qu'en octobre 1887.

Revenu de l'Intérieur $174,535.74 soit une augmentation de $10,000.

Ainsi que l'on a pu le voir par l'estimé dépensé au Parlement à la dernière session, une somme a été votée pour construire un pont en fer destiné à remplacer le pont suspendu qui relie actuellement les deux cités d'Ottawa et de Hull.

MM. Rousseau & Mather, de Montréal, ont obtenu le contrat pour la construction du nouveau pont.

Le traffic ne sera pas interrompu pendant les travaux.

Les deux questions suivantes ayant été posées à la congrégation du Saint Office :

"I. Est il permis de s'affilier aux sociétés qui ont pour but de propager l'usage de la combustion des corps morts.

"II. Est-il permis de faire brûler son cadavre et celui des autres ?

Les cardinaux qui composent cette congrégation ont répondu à la première question : Non,—et s'il s'agit des sociétés affiliées à la secte maçonnique, il y a infliction des peines portées contre cette secte.

"A la seconde question : Non, également.

Le Pape a approuvé l'action de ses cardineaux.

L'*Etendard* de mercredi matin dit :

"Le Pacifique Canadien résiste par la force aux injonctions des tribunaux du Manitoba.

Oh ! de craignez rien ; le Pacifique n'a aucune affinité avec la race française ; aussi on n'expédiera pas de volontaires au Manitoba pour le mettre à la raison.

On lui offrira probablement au contraire une indemnité."

Pardon, ce n'est pas le Pacifique qu'il faut mettre à la raison puisque le jugement de la Cour est en faveur.

C'est le gouvernement de Manitoba, qui, à l'exemple de celui de Québec, se croit au-dessus de la loi et de la constitution du pays, qu'il faudrait bâtonner et chasser du pouvoir pour sa révolte contre l'autorité de la Cour et la majesté de la loi.

### A SHERBROOKE

La démonstration conservatrice de Sherbrooke a été l'une des plus belles du genre. L'hon. M. Pope, qui en était l'objet, doit être fier.

Entr'autres discours, dont le télégraphe nous transmet un résumé, celui de Sir Hector a une importance qui n'échappera pas à la partie sérieuse de notre public. Traitant de main de maître les grandes questions du jour, l'hon ministre a dit en quintessence :

"Il s'est trouvé des hommes pour nous dire que nous devons avoir avec les Etats-Unis un système de Réciprocité Illimitée, c'est-à-dire que nous devons détruire nos postes de douanes et abandonner la gérance de nos affaires fiscales pour la transporter au Congrès du pays voisin. Je déclare ne pas connaître mon peuple s'il est prêt à agir ainsi. Nos propres institutions sont bonnes sinon meilleures que celles de nos voisins, et notre désir à tous est de préserver toute telle Réciprocité Illimitée. Nous ne voulons pas sacrifier nos libertés pour le bon plaisir des américains, qui nous demandent la Réciprocité Illimitée, c'est-à-dire l'annexion pure et simple. Sir Hector se déclare contre la Fédération Impériale, mais admet la possibilité d'arrangements postaux et commerciaux avec la Grande Bretagne, qui nous seraient d'un grand avantage.

En tout cas, rien ne sera fait sans l'assentiment de l'électorat."

## Affaires des Ecoles Séparées

DEUXIÈME PARTIE

*Le curé de St Jean-Baptiste et les commissaires—La lettre et le Bureau des écoles*

*Suite et fin.*

Nous sommes d'une autre opinion. Les membres du Bureau savaient mieux que personne le poids des paroles de M. Marsan. Au lieu de les créditer devant le public par une approbation plus ou moins franche, ou tout au moins par un silence qui équivalait à une approbation, il leur était facile d'imiter la conduite des membres anglais. Ils n'ont pas eu le courage ni l'habileté d'isoler M. Marsan et de le laisser seul avec la responsablité de ses accusations. Dès lors il fallait que la protestation du curé de St. Jean-Baptiste atteignit non-seulement le chef de file, mais tous ceux qui par maladresse, plus que par méchanceté et par calcul, s'étaient rangés à sa suite. Il fallait que tout en les ménageant devant le public, on leur fit vivement sentir et la faute qu'ils avaient commises et les conséquences qu'elle pourrait avoir si l'on ne se hâtait de faire une réparation convenable.

Nous en convenons, la lettre est dure, mais nous la trouvons calme et nous la croyons juste. Elle ne s'adresse pas nécessairement à tout le Bureau ; et chacun des membres n'avait qu'à laisser M. Marsan à sa responsabilité pour s'exonérer de la plupart des reproches qui semblaient en atteindre plusieurs. Puis la lettre n'était pas semi-officielle. Rien n'obligeait les membres du Bureau à s'en occuper en séance publique et nous avons de bonnes raisons de croire que le public n'en aurait eu connaissance si les messieurs du Bureau avaient eu le tact et la prudence de n'en parler à personne. Au lieu de répondre officiellement ou semi-officiellement et de demander des explications que cette lettre avait manifestement l'intention de provoquer, un membre influent du Bureau, qui l'a pour ainsi dire personnifié depuis des années, l'a colportée de rue en rue, de bureau en bureau en l'accompagnement de commentaires qui n'étaient ni charitables, ni justes, ni véridiques. Non content de ces commentaires à demi-privés et à demi publics dans lesquels on usurpait même le nom et l'autorité vénérable de l'Archevêque pour rendre suspect le curé de St Jean Baptiste et faire croire qu'il était en dissentiment et quasi en révolte contre une autorité dont les moindres désirs ont toujours été des ordres pour lui—le même membre du Bureau s'est permis dans la séance du 9 octobre de dénoncer au public cette lettre qui n'avait pas encore été communiquée au Bureau ni au public, de déclarer *ex cathédra* qu'elle avait été écrite avant une minute de réflexion. Et un autre membre du Bureau, grand juge des convenances catholiques et ecclésiastiques, qui prêche si bien les devoirs de tout catholique envers la très sainte Majesté du Bureau des Ecoles en invoquant Aristote sans le savoir et St-Thomas qu'il n'a jamais lu ni compris—un autre membre du Bureau déclare solennellement qu'elle est *indigne d'un prêtre*. Quelle ressource restait-il au curé de St Jean Baptiste si inconsidérément mis en demeure de sauver sa réputation devant un public naturellement trop disposé à prendre des cris pour des preuves quand ils sont proférés contre un prêtre ? Abandonner sa lettre à une main intelligente et fidèle qui se chargerait de la faire connaître au public et de flétrir à son tour les hommes qui cherchent toujours quelque soutane pour se couvrir devant le public chaque fois qu'ils ont peur ou qu'ils veulent arriver, et qui ensuite ne savent que déchirer et flétrir l'habit qui leur a servi de protection et de drapeau. C'est ce qu'il a fait—avec le consentement de son supérieur—le seul qu'il eut à consulter.

Ainsi donc, cette lettre n'a pas été écrite pour le public, nous en sommes sûrs, mais la publicité avait été prévue et permise par qui de droit—dans le cas où les messieurs du Bureau qui s'étaient compromis dans la séance du 18 septembre, au lieu de réparer leur faute l'aggravaient en cherchant à soulever l'opinion publique mal renseignée sur tout ce qui touche les affaires des écoles. Cette lettre devait alors venir, mais pour préparer les voies à un autre document plus important, qui serait venu de plus haut et qui aurait pour jamais fait rentrer dans la vie privée des hommes qui n'auraient jamais dû en sortir.

Maintenant que ces circonstances sont connues du public qui les ignorait, on jugera mieux de quel côté s'est trouvé la réflexion, le calme, la modération, et cette prudence qui sait prévoir la portée d'une démarche, et prendre à l'avance toutes les mesures que les événements ne derangent point parcequ'ils sont prévus.

Que l'on prenne la lettre incriminée et qu'on la lise avec réflexion, l'on y trouvera, en quelques mots, un dedain assez complet et irréfutable contre le Bureau des écoles, ou plutôt contre quelques membres de ce Bureau, qui veulent toujours se donner au public comme le Bureau lui-même.

Que les Messieurs dont il s'agit aient fait triste figure à la séance du 18 septembre, que l'un au moins ait fait *ignoble* figure, le mot vient de plus haut que *Primrose Hill*, qui peut en douter aujourd'hui ? Nous en avons pour garant l'attitude des membres anglais du Bureau, la protestation du commissaire du quartier Ottawa, et d'autres protestations que le public ne connaît point mais qui ont été plus énergiques encore.

Que certains membres du Bureau des Ecoles aient tenu ce soir du 2e septembre, une conduite injurieuse au clergé, aux frères et aux sœurs, nous croyons l'avoir complètement démontré. On n'est pas *insulteur* seulement quand on dit soi même des injures et des calomnies ; on l'est également et au même titre quand on ne réprime point l'injure et la calomnie que l'on a le devoir de réprimer, et quand on ne défend pas ceux qu'on est tenu de défendre contre l'injure et la calomnie. Les Messieurs du Bureau qui ont parmi eux un docteur en St Thomas ne doivent point ignorer ce principe que savent tous chrétiens qui ont appris leur catéchisme. Sûrement ce n'était point un péché mortel de dire à ces messieurs qu'ils ont à faire au Bureau une autre besogne bien autrement importante, et bien autrement honorable.

Et nous croyons que ce n'est ni une injure ni une calomnie de dire à ces Messieurs que l'administration temporelle des écoles est loin d'être ce qu'elle pourrait et ce qu'elle devrait être.

Nous n'accusons personne de malhonnêteté, qu'on le comprenne bien. Nous n'accusons personne, ou au moins pas le grand nombre, de mauvaise volonté ; nous ne nions pas non plus qu'il s'est fait plus d'ouvrage cette année au Bureau des écoles que les années précédentes. Mais nous affirmons, et qui pourrait le nier :

1o. Que les affaires courantes du Bureau se font avec une lenteur désespérante et souvent avec une négligence vraiment impardonnable.

2o. Que les affaires les plus graves et les plus importantes y vont quelques fois de la même manière, qu'elles sont traînées en longueur inutilement parfois au grand détriment du Bureau.

C'est ainsi, par exemple que lors du règlement de l'école St Jean Baptiste, le Bureau s'est trouvé à payer quelque temps un intérêt de 11 pour cent sur une somme considérable, tandis qu'il ne dépendait que de lui de payer seulement 5 pour cent, et nous avons raison de croire que si le curé de St Jean Baptiste n'avait point attiré l'attention du Président du comité des finances sur ce fait le Bureau aurait continué à payer cet intérêt formidable pendant plusieurs semaines

Autre fait. Il est à notre connaissance que le Bureau des écoles séparées de la ville a fait une convention avec le Bureau de Rochesterville, convention d'après laquelle un certain nombre d'enfants de Rochesterville pouvaient fréquenter l'école de St Jean Baptiste, à la condition que le Bureau de Rochesterville paie et fasse payer par les enfants une somme convenue. Or nous savons que ces enfants fréquentent l'école depuis plus d'un an et que la convention n'est pas signée, et que pour cette raison le Bureau ne touche point ces quelques centaines de piastres dont l'intérêt naturellement revient au Bureau de Rochesterville.

Autre fait. Le Bureau a acheté cet hiver certaines maisons d'école appartenant à la corporation épiscopale, moyennant une certaine somme, $10,000 ou $12,000 croyons-nous. Or malgré des instances réitérées, la veille de son départ, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque n'avait pas encore signé les contrats de vente. Nous le tenons de Sa Grandeur même.

Sans doute le Bureau n'avait rien à craindre de la part d'un administrateur aussi honnête et aussi soigneux que Sa Grandeur. Mais enfin les affaires sont les affaires. Sa Grandeur pouvait disparaître de ce monde promptement, des complications de toutes sortes pouvaient survenir—et alors que devenaient les garanties des porteurs de débentures ? Ce seul fait s'il était connu suffirait pour perdre le crédit du Bureau.

A quoi tiennent ces lenteurs et ces négligences qui justifient pleinement l'appréciation de la fameuse séances du 19 sept. ? A bien des causes dont nous étudierons quelques-unes avant d'arriver à la conclusion pratique qui suivra cette étude. Car nous n'écrivons pas pour faire valoir des récriminations personnelles ni pour le simple but de justifier les uns et de condamner les autres ; nous voulons que le public s'instruise à fond de ce qui l'intéresse et doit le préoccuper plus que toute autre affaire ; et nous avons à cœur comme tout bon catholique que les membres de notre Bureau des écoles ne soient pas seulement irréprochables comme honnêteté et comme esprit chrétien, mais qu'ils aient la réputation et le mérite d'administrateurs intelligents qui savent traiter pertinemment, avec prudence mais avec promptitude et avec *économie*, toutes les affaires temporelles du Bureau.

Nous voudrions le dire sans blesser qui que ce soit, avec tout le respect et tous les égards dus aux personnes contre lesquelles nous n'avons sûrement aucune aigreur ni aucune animosité, nous sommes persuadés—et nous en avons la preuve—qu'un trop grand nombre de membres du Bureau ne s'occupent pas assez sérieusement des affaires temporelles des écoles ; les uns parce qu'ils ne se trouvent pas les aptitudes nécessaires, et les uns peut-être raison ; les autres parce qu'ils sont engagés dans trop d'affaires, qu'un homme si dévoué qu'il soit ne peut jamais réussir à mener de front avec tout le soin et l'attention qu'elles exigent ; les autres enfin parce qu'ils n'ont jamais bien compris leur devoir et leur responsabilité.

Pour ceux-ci la charge de commissaire n'est qu'un moyen de se persuader à soi-même et de persuader aux autres qu'on est quelque chose. Ils se souviennent qu'ils sont commissaires à l'époque des élections, ou quand il s'agit d'avoir quelque part un siège réservé. Ils ne se font pas scrupule de manquer aux assemblées où doivent se traiter les plus graves affaires quelques fois pour les moindres raisons. Quand ils y viennent, c'est sans aucune préparation, — c'est quelque fois avec des dispositions telles—qu'aucune considération sérieuse ne leur serait possible—Quel membre du Bureau niera ces faits ? Et quand une école marchera bien sans que de pareils commissaires y règlent tout dans le détail, ils croiront comme des aveugles que l'on manque de respect au Bureau et qu'on empiète sur leurs droits et qu'on les prive injustement de leur patronage.

Franchement, quel homme sérieux trouvera que le curé de St. Jean-Baptiste a été excessif en appelant de tels commissaires—et il y en a dans le Bureau—des nullités prétentieuses ? Qui n'aurait pu les appeler des *nuisances publiques ?*

Encore une fois, on ne dit point que cela s'applique à tous les membres du Bureau ni à combien d'entre eux, on laisse le public et eux mêmes donner à chacun ce qui lui revient de droit.

Quant à l'obligation où se trouvait le Bureau de protester au moins contre le mode de procéder de M Marsan, personne, je crois, ne la contestera sérieusement.

On s'est scandalisé à tort que cette attaque violente, maladroite et sans but, ait été attribuée à une absence momentanée de la raison. On n'a pas dit, comme nous l'avons lu dans le *Citizen* du 20 octobre, que le commissaire du quartier Wellington était troublé par la fumée du vin. C'est peut être ce que quelques-uns ont compris et ce qu'ils avaient certaines raisons de croire. Ce n'est pas notre affaire. Mais quand on apprécie un document, surtout un document dont tous les mots sont comptés, c'est une règle élémentaire de justice qu'un polémiste de bonne foi ne viole jamais, de ne rien lui faire dire qu'il ne dise expressément.

Le théologien du Bureau qui cite si facilement Aristote et St. Thomas, et qui prouve par eux que ce sont les commissaires qui doivent être maîtres d'école, doit avoir vu dans ces grands maîtres, et appris par ses observations psychologiques sur lui même, que le vin n'est pas la seule cause qui trouble la raison. Toutes les personnes ont leur fumée parfois aussi épaisse que celle du vin. Il y a la fumée de la colère, la fumée de l'envie, la fumée de l'orgueil. Et quand on se laisse volontairement aller à ses passions jusqu'à faire des sottises, on perd volontairement et momentanément la raison. Quelle passion ou quelle cause semble avoir troublé la tête de M. le commissaire en question, la lettre ne le dit point ni ne le laisse entendre. Ses intimes ont peut-être trouvé un sens plus précis parcequ'ils sont mieux renseignés C'est à eux de le dire, sous leur propre responsabilité

Le seul passage qui devait nécessairement être soumis au Bureau, c'est celui-ci :

"Je vous prie, M l'Inspecteur, "d'accuser réception au Bureau de "ce remerciement public, le premier qui nous a été voté, et de "constater avec moi que pour certains de ses membres des dettes "de reconnaissance sont privilégiées comme les autres, c'est-à-"dire qu'elles sont payées par des "injures."

Nous nous faisons illusion peut-être, mais nous trouvons que c'est une manière assez noble et assez digne de dire à quelqu'un : Je vous ai rendu tous les services que j'ai pu, je n'ai reculé devant aucun sacrifice pour faire à votre place ce que vous deviez faire, et pour tout remerciement et pour toute compensation j'ai reçu des injures.

Il faut être profond théologien pour trouver un autre sens à cette phrase, et si certain commissaire ne l'a point comprise c'est qu'il a perdu tout à fait avec la mémoire des services rendus le sens de la reconnaissance.

Oui, Messieurs du Bureau, si ce n'est vous demandait un peu d'égards et de reconnaissance pour des services rendus, il ne vous demanderait pas la charité, il vous demanderait justice. En quel état étaient les écoles de St Jean Baptiste quand il est arrivé en cette paroisse ? en quel état sont-elles aujourd'hui ? à qui surtout devez-vous le changement ?

A qui certain membre du Bureau est-il venu un jour quand on désespérait de régler l'affaire des débentures, demander de vouloir bien faire pour deux autres paroisses de la ville ce qui a été fait pour St Jean Baptiste ?

Voila les empiètements, et les seuls que vous avez à reprocher à ce prêtre. Quand vous étiez impuissants à ne rien faire, il a trouvé en lui même assez de dévouement et d'énergie, pour faire à votre place ce que vous-mêmes auriez dû faire. Il a fait sortir de terre cette école qui est une des meilleures et des mieux tenues de la ville, et quand tout a été fini, vous avez eu l'immense travail de signer un acte de vente par lequel on vous cédait la propriété juste au prix qu'elle avait coûté, prix inférieur à sa valeur réelle. Et combien avez-vous donné à cet homme, qui a subi toutes sortes d'ennuis et de préoccupations pour vous pendant plus de six mois ? Rien. Pas même un remerciement. Le premier remerciement du Bureau comme Bureau lui a été voté dans les deux séances du 18 septembre et du 9 octobre. Il aurait au moins le droit de vous le dire, sans manquer à la justice et à la charité.

Le reste de la lettre n'était manifestement fait ni pour le Bureau ni pour le public et c'était plus qu'une indélicatesse de vouloir qu'occuper l'un ou l'autre.

Maintenant nous le demandons au public, de quel côté s'est trouvé la droiture, la justice et la charité bien entendue ? De quel côté s'est trouvé le calme, la dignité et cette prudence qui compte toutes les paroles et toutes les démarches ? De quel côté le souci du véritable honneur du Bureau des écoles ?

Nous ne sommes pas de ceux qui aiment les discussions publiques, et qui ne s'occupent point des scandales qui en résultent dès qu'ils y trouvent une occasion de montrer ce qu'ils croient savoir. Nous ne sommes pas de ceux qui pour les moindres raisons, souvent pour le misérable intérêt d'une rivalité de clocher, ou pour la satisfaction d'une rancune personnelle ou d'une secrète jalousie, sont prêts à jeter la déconsidération sur des personnes qui ont droit au respect de tous, tout en joignant les mains et levant pieusement les yeux vers le ciel. Mais nous ne croyons pas non plus que l'on doive fermer les yeux sur tous les torts et les scandales du prochain, même quand l'intérêt public et l'honneur de l'église sont en jeu. La charité chrétienne n'a jamais été ne sera jamais ce sentiment bête qui excuse sans discernement toutes les fautes du prochain, dès lorsque l'église seule et le bien public ont eu à souffrir, et qui canoniserait indistinctement tous les hommes et toutes leurs actions sous le beau prétexte qu'ils ont fait du bien et qu'ils ont rendu des services.

Si le théologien du Bureau veut bien relire son St. Thomas d'Aquin, il y trouvera peut-être que Dieu, étant le premier objet de la charité, doit avoir la première place dans le cœur de tout chrétien, et que chacun des objets secondaires de la charité a sa place marquée dans l'affection du chrétien par les relations mêmes qu'il a avec Dieu. D'où il suit qu'après Dieu on ne doit rien tant aimer sur la terre que la sainte église de Dieu, et que la vraie charité n'est point de laisser déprécier les prêtres, les religieux et les religieuses, sous prétexte que pour les défendre il faut jeter du discrédit sur d'autres personnes qui s'attirent par leur faute la déconsidération publique.

Prenons garde que sous prétexte de charité nous ne manquions gravement et à la charité, et à la religion, et à la justice en jugeant et en condamnant inconsidérement les actions et les intentions de prêtres et de religieux qui n'ont usé que du droit de légitime défense, et qui doivent avoir pour éclairer leur conscience une lumière autrement sérieuse et brillante que cette *chandelle* théologique ramassée, je ne sais où, par un commissaire d'école et allumée par lui dans un journal protestant du 20 octobre, pour éclairer prêtres et fidèles sur leurs devoirs de conscience et sur les convenances chrétiennes et cléricales.

RAPHAEL.


# CHEAPSIDE

**Gants de Kid pour Dames.**
**Gants de Kid pour Dames.**
**Gants de Kid pour Dames.**

Bons Gants de Kid, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid bruns, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid marron, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid foncés, 4 Boutons. 50 cts.

Gants de Kid noirs, 4 Boutons, 50 cts.

Les meilleurs Gants fabriqués pour le prix, en Canada.

Gants de Kid à 4 Boutons, avec couture sur le dos, qualité supérieure, 75 cts.

Dans toutes les plus fraîches nuances ; nouvellement reçus.

**Nouveaux Gants Suedois, 4 Boutons, qualité superieure, 85 cts.**

**Gants de Kid Extra, avec fermoir a patente $1.15.**

Chaque paire garantie de première classe ou l'argent est remis ; nous n'avons pas de maison-mère qui nous fournit du vieux stock, Vous pouvez compter sur nous, pour vous procurer des articles dans les derniers goûts.

**Le magasin de Gants a meilleur marche est le Cheapside**

**Des Gants de Kid nouveaux ne peuvent etre trouves ailleurs.**

**Defiez-vous des succursales qui ne sont rien autre chose que des entrepots de vieilles marchandises.**

# CHEAPSIDE

**RUE SPARKS.**

Poëles de Passage,
Poëles de Salles à Diner,
Poëles de Magasin en grande variété,
Poëles à Charbon,
Chaudières à Charbon,
Zinc, Mine, Vernis à tuyaux,

**En Gros et en Detail.**

**E. G. LAVERDURE & CIE.**

**Jos. FORTIER**
EPICERIES EN GENERAL
**Coin des rues Cumberland et York**

Constamment en magasin les épiceries, thés et cafés de toutes sortes a des prix raisonnables. Venant d'ouvrir ce nouveau poste de commerce le souss gné compte sur l'encouragement du public.

**AVIS SPECIAL**

Ayant déménagé dans un local plus vaste, sur la rue George, j'ai décidé de vendre mon assortiment de

**Monuments en Marbre et Granit aux prix coutants.**

afin d'épargner les frais de transport. Les personnes qui désirent des monuments trouveront avantageux de venir me faire une visite.

**Atelier de Marble et Granit de la Cité**
**R. BROWN, Prop. 26 rue York**

**Pritchard & Andrews**

Si vous voulez faire
Reparer vos Balances
—ou—
INSPECTER vos POIDS
Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes.
Chèques et Billets en cuivre et en acier.
Presses à Sceaux et Mémorials.
Outillage pour Reliures, Rouleaux, etc.
Etampes en acier.

**PRITCHARD ET ANDREWS**
GRAVEURS EN GENERAL
**—No. 175 RUE SPARKS—**

**PLOMBAGE CHAUFFAGE et TOITURES**
—:o:—
**F. G. JOHNSON & CIE**

Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer en plomb et travaux en cuivre.
Chaudronneries en cuivre, Valves, *Inspirateurs* et Bouilloires.
*Wrenches*, Asbestos, Caoutchouc, nettoyeurs de tubes national.
Feutre pour recevoir les tuyaux à vapeur et les bouilloires.
Lieux d'aisance, Eviers et bains, etc.
Couverture en "Canada Plate" et tôle galvanisée.
Agents pour engins de PEASE combinés à air chaud.

**558, RUE SUSSEX, 558**
*En face de la rue George.*


FIERI FACIAS DE TERRIS.

*De la Cour Supérieure, Montréal.*

CANADA,
Province de Québec,
District d'Ottawa.
No. 366.

L'HONORABLE AUGUSTE C. PAPINEAU, l'un des Juges de la Cour Supérieure, pour le district de Montréal, Demandeur, contre les terres et tenement de J. GODFROY PAPINEAU, écuyer, notaire, de la cité de Montréal, Defendeur, à savoir :

Deux lots de terre situés dans la paroisse de Sainte-Angélique, dans le comté d'Ottawa, étant les lots numéros trente-neuf et quarante (39 et 40) des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Angélique, contigus l'un à l'autre et formant ensemble un terrain de forme triangulaire —avec une maison, deux granges, une écurie et autres bâtisses en bois y érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte Angélique, le DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

LOUIS M. COUTLÉE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer 16 Octobre 1888.

**AVIS**

Le public est invité, quand il passera sur la rue Sussex, à s'arrêter au No. 512 afin de se procurer une bonne paire de Chaussures d'Automne à des prix excessivement réduits. Nous voulons, d'ici au Jour de l'An, vendre tout le stock que nous avons actuellement en mains.

**P. FARRELL,**
No. 512, rue Sussex,
Ottawa.

**AVIS**

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse, Mde Louis Riopelle, a dater de ce jour, 14 juillet 1888.

LOUIS RIOPELLE,
Eardley Township


**CHS. DESJARDINS,**
AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER
**Hotel RUSSELL, No 26 rue SPARKS**
— OTTAWA —

Représente la CITIZEN, département du Feu, la Vie et des Accidents : aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

**Capitaux reunis : $40,000,000**

Marchand de Boyaux à incendies et toutes les écoulées de marchandises en caoutchouc commandées reçoivent une attention immédiate.

*M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance.*

**A VENDRE.** 1,000 cordes de bois franc (sec), de $3.00 à $3.50 la corde, chez RICHARD O'NEIL, en arrière des magasins militaires, Bassin du Canal.

**PERDU.**

Un portefeuille en cuir rouge contenant plusieurs billets et comptes de la manufacture de Tabac de St. Jacques.

Prière de le remettre à J. H. Charlebois, No. 450, rue Sussex.

**CARTES PROFESSIONNELLES**

**M. J. GORMAN, L.L.B.,**
(*Successeur de L. A. Olivier*)
**Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.**
—BUREAU—
**Coin des Rues Rideau et Sussex**
OTTAWA, ONT.

**BELCOURT & MACCRAKEN**
**Avocats, Procureurs, Notaires, Etc,**
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

**O'GARA & REMON**
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
**Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.**
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. B. E. P. REMON.

**McIntyre, Lewis & Code**
**Avocats, Solliciteurs, Notaires.**
Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.
Bureau : Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.
Argent à prêter sur propriétés foncières.
A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montréal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G. CODE. 28-1-88

**GEO. McLAURIN, L.L.B.**
AVOCAT, ETC.
**Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa**

**J. P. FISHER**
**Avocat, Solliciteur, Etc.**
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
**Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.**

**M. McLEOD**, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa.

**McVEITY ET HENDERSON**
AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.
Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.
**Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.**
TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

**STEWART, CHRYSLER & GODFREY**
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement
**Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.**
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

**VALIN & CODE**
**Avocats, Solliciteurs, Etc.**
**BLOC EGAN, RUE SPARKS**
vis-à-vis l'Hôtel Russell.

**Bradley & Snow**
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPRÊME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de rembourser en aucun temps.

**GUNDRY & POWELL**
**Avocats, Solliciteurs, Etc.**
AGENTS POUR LA COUR SUPRÊME ET LES DEPARTEMENTS.
**Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel**
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

**HODGINS, KIDD & RUTHERFORD**
**Avocats, Solliciteurs, Etc.**
Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.
**ARGENT A PRETER**
Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa
Hemptville, Ontario.
JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD.

**F. F. LEMIEUX**
Avocat, Solliciteur, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau : 74½ Rue Sparks, Ottawa.

**DR FISSIAULT**
—DENTISTE—
**COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX**
—OTTAWA—
Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

**Mme LETCH, 435 rue Wellington**
Agence pour la vente des corsets fins **Star Yatisi** et autres genres.
*Linge de corps confectionné sur commande*

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la **Boulangerie Union.** D. LEE, propriétaire. Pain à 9 cents.
216—RUE DALHOUSIE—216

**MLLE COLLINS** a toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

**JOHN KERRIGAN**
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.
**No 106 Rue LYON, OTTAWA**

**J. STEWART**
Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau audessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

**LAURENT DUHAMEL**
ETAL D.—MARCHE BY.
Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc Comme par le passé M Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88